

# **La personne morale et l'entreprise en procédure pénale**

Yvan Jeanneret, Prof. à l'Université de Neuchâtel,  
avocat au barreau de Genève

# Plan

## **I. Introduction**

## **II. L'entreprise prévenue**

A. Définition de l'entreprise (art. 102 al. 4 CP)

B. La «mort» de l'entreprise

C. Le for de la poursuite (art. 36 CPP)

D. Les droits et devoirs procéduraux de l'entreprise

E. Le représentant de l'entreprise (art. 112 CPP)

## **II. L'entreprise prévenue (suite)**

F. Les mesures de contrainte

G. La poursuite et le jugement

H. La révision

### **III. L'entreprise partie plaignante**

A. L'entreprise lésée

B. Les entités dépourvues de la personnalité juridique

C. Le dépôt de la plainte pénale

D. L'assistance judiciaire

## **IV. Le statut des autres membres/représentants de l'entreprise**

A. ...prévenue

B. ...partie plaignante

## **V. Conclusion**